Numéro 23 du 15 juin 2012

## Catégorie B

## Contrôleurs des Finances Publiques CAPN n°6 du 14 juin 2012

Cette Commission Administrative Paritaire Nationale était entièrement consacrée à l'examen de la titularisation de la promotion des contrôleurs stagiaires filière fiscale année 2011/2012.

Les élus ont rappelé leurs revendications dans la déclaration liminaire ci dessous.

La promotion comprenait 634 contrôleurs stagiaires, qui se répartissent en 616 agents titularisables avec date d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2012, 11 militaires en attente de leur intégration, 2 auditeurs et 5 élèves n'ayant pas satisfait à la scolarité.

L'intégration des militaires fera l'objet d'un vote séparé lors de la CAPN du 3 juillet 2012.

Après avoir voté en faveur de la titularisation des 616 contrôleurs, les dossiers des 5 derniers agents ont été examinés au cas par cas.

L'Administration proposait 3 redoublements de scolarité et 2 réintégrations dans le corps d'origine. Après discussions, les représentants du personnel ont obtenu qu'un agent devant initialement être réintégré en catégorie C soit autorisé à effectuer une nouvelle scolarité.

Les élus **F.O.-DGFiP** se sont prononcés pour les propositions de redoublement des scolarités et contre la réintégration dans le corps d'origine car **F.O.-DGFiP** revendique un droit à la deuxième chance pour tous.

## Les représentants F.O.-DGFiP :

Sylvie SERRE - Philippe CINQ - Philippe CANE -Sébastien DESCHAMPS - Jacques REGNIER Pascaline KERHOAS (expert)



## **Déclaration liminaire**

Monsieur le Président,

En préambule, la délégation **F.O.-DGFiP** souhaiterait rappeler ses engagements à la Direction Générale en matière de dialogue social.

Maintes fois vous avez écrit et rappelé l'importance d'un dialogue social de qualité. Afin de faciliter la représentation du personnel, la DGFIP s'attacherait à veiller à ce que les représentants élus puissent assurer pleinement l'exercice des missions attachées à leurs fonctions.

Nous regrettons que ces engagements ne soient pas respectés et que le calendrier du 2<sup>ème</sup> semestre ne tienne pas compte des instances syndicales nationales. Les élus ne peuvent que constater la lourdeur de ce calendrier.

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles scolarités unifiées, **F.O.-DGFiP** revendique un accompagnement social de qualité pour tous les stagiaires et notamment le remboursement intégral de tous les frais engagés pendant la formation.

Nous vous rappelons notre opposition à une rentrée des contrôleurs stagiaires en octobre. Le choix d'une semaine de 24h ne paraît pas raisonnable pour pouvoir offrir aux stagiaires des plages suffisantes leur permettant de travailler leur cours, de participer aux activités culturelles et sportives et à l'école d'organiser des cours de soutien suffisants.

En outre l'implantation de la scolarité des contrôleurs dans l'établissement de Lyon est loin d'offrir des possibilités de logement et de restauration équivalents à celui de Clermont Ferrand. Le suivi d'une formation ne doit pas amener les agents à mettre leur famille dans une situation financière délicate.

**F.O.-DGFiP** condamne la politique gouvernementale de gel des rémunérations et revendique le rattrapage immédiat du pouvoir d'achat par l'augmentation du point d'indice.

Force est de constater que la mise en place du NES n'était pas la solution miracle pour une véritable refonte de la grille indiciaire du B. Le niveau de rémunération des contrôleurs stagiaires est inacceptable.

L'ambition de la DGFIP de garantir une formation initiale de haut niveau à tous ces agents relève de la gageure dans le contexte actuel puisque les discussions sur ces formations n'ont toujours pas abouti et qu'aucune vision d'ensemble n'en ressort! La tentative de faire voter les arrêtés sur les formations initiales avant le GT conclusif du 26 juin démontre bien le mépris de l'administration à l'égard de la concertation affichée.

Pour revenir à la scolarité 2011/2012 des contrôleurs stagiaires, le calendrier établi au conseil de scolarité de juillet 2011 a fait l'objet de maintes modifications avec au final une scolarité tronquée, des structures d'écoute en dehors de la scolarité et un stage d'application avancé.

En outre nous nous félicitons que pour la première année les affectations aient été déconnectées du rang de classement et intégrées dans le mouvement général des contrôleurs de la Filière Fiscale. Par contre la date du projet coïncidait malheureusement avec leur premier jour de stage... Nous regrettons de plus que les stagiaires et l'ensemble des contrôleurs n'aient connaissance de leur affectation définitive que début juillet , ce qui ne facilite pas leur installation au 1<sup>er</sup> septembre.

**F.O.-DGFiP** rappelle sa revendication forte de maintenir et d'étendre à tous les agents de la DGFIP promus à titre interne le droit de retour dans leur département d'origine.

Sur une promotion de 563 élèves à Noisy et Clermont, 17 contrôleurs stagiaires ont du passer l'épreuve de rattrapage. Finalement 5 ont été entendus par la structure d'écoute. Nous vous rappelons également notre revendication du droit à la deuxième chance pour tous et souhaitons vivement que cette CAPN prenne des décisions positives en faveur des contrôleurs stagiaires aujourd'hui en difficulté.

Nous comptons sur votre compréhension vis à vis des cas difficiles évoqués lors de cette réunion.

BULLETIN D'ADHESION	NOM :	PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :	
Force synthesis DGFIP	GRADE :	%
	AFFECTATION :déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)	
	Fait à	(signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu		

